

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURE DE BASE
WILAYA D'OUM EL BOUAGHI
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

**Référence : 2eme avis d'Appel d'Offre Ouvert avec Exigence De Capacités Minimale après infructuosité
et rejet N° 03/2026**

NIF du Service contractant DTP / Oum El Bouaghi

408015000004074

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service publics, la Direction des Travaux Publics de la wilaya d'Oum El Bouaghi informe l'ensemble des soumissionnaires répondu à L'Avis d'appel d'Offre Ouvert avec Exigence De Capacités Minimale après infructuosité et rejet N° 03/2026 publié sur Les quotidiens Classico Sport en arabe et Les échos de l'Est en français en date du : 21/01/2026 et les journaux électroniques DZ54 en arabe en date du : 22/01/2026 et El Hirak AL Ikhbari en français en date du : 25/01/2026 et le BOMOP concernant :

PROGRAMME : FOND DE GARANTIE ET DE SOLIDARITE DES COLLECTIVITES LOCAL (FGSCL) N° 41/2025

Opération : SUIVI, CONTROLE, ENTRETIEN ET REMISE EN ETAT DES CHEMINS COMMUNAUX

est attribué provisoirement aux entreprises suivantes :

Intitulé du lot	Non d'entreprise	Montant de l'offre (TTC) D.A Avant correction	Montant de l'offre (TTC) D.A après correction	Délai de réalisation	Note d'offre Technique	Obs
LOT N° 02 : Entretien et remise en état du chemin communal N° 16 sur RN 102 au a la RN 32 passant par Mechta Ras Agourn sur 8,1 km 1ere tranche sur 04 km	SARL SEDIKI OUALID ET HAMZA -BARIKA- NIF: 002105022627204	114 802 870,00	114 802 870,00	06 mois	89.00	Qualifier technique ment et moins disant
LOT N° 05 : Entretien et remise en état du chemin communal N° 03 passant par Mechta Halaimia au Mechta Ras El Ain sur 06 km 1ere Tranche sur 4,8 km.	Annulation de la procédure en raison d'une erreur dans le cahier des charges (détail quantitatif et estimatif).					

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service publics, Tout soumissionnaire contestant ce choix opéré par le Service contractant, peut introduire un recours dans les dix (10) jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution dans les quotidiens Nationaux et ce auprès de la commission des marchés compétente (commission des marchés de wilaya).

Les soumissionnaires non retenus et intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, sont invités de se rapprocher auprès de la Direction des Travaux Publics de la Wilaya d'Oum EL Bouaghi, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis.